

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

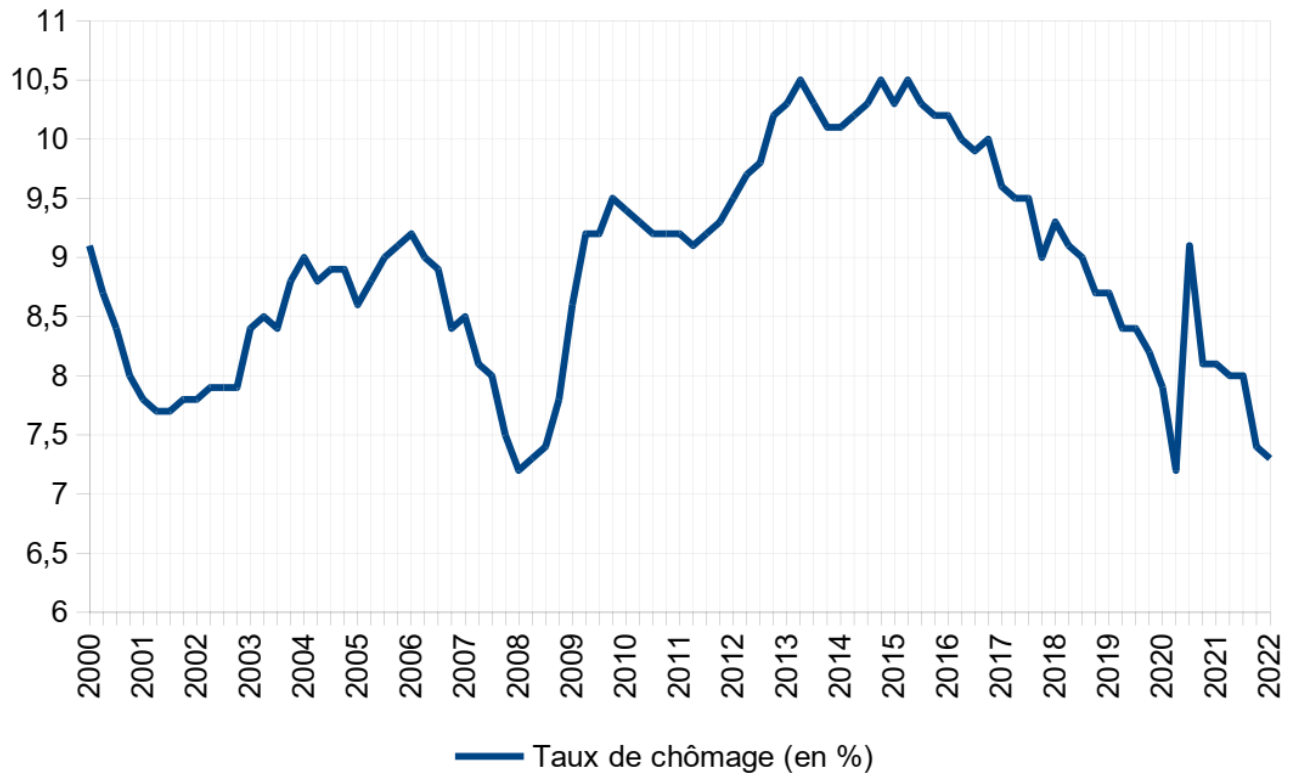
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

À l'aide d'un exemple, vous montrerez que le progrès technique est endogène.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Évolution du taux de chômage (en % des actifs)



Source : d'après INSEE, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail, *Tableau de bord de l'économie Française*, 17 mai 2022.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous montrerez comment a évolué le taux de chômage de 2006 à 2010. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous expliquerez les effets des fluctuations de l'activité économique sur le chômage conjoncturel. (4 points)

**Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)**

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les questions environnementales impliquent une diversité d'acteurs à différentes échelles.

DOCUMENT 1

Evolution des préoccupations environnementales des Français

Parmi les problèmes suivants liés à la dégradation de l'environnement, quel est celui qui vous paraît le plus préoccupant ? (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Le réchauffement de la planète (et l'effet de serre)	16	18	20	20	26	26	28	30	32	31
La pollution de l'air	19	19	19	20	21	25	25	24	17	21
Les catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, séismes, ...)	16	19	18	17	17	18	12	13	17	12
La pollution de l'eau, des rivières et des lacs	18	17	13	13	12	10	11	12	10	11
L'augmentation des déchets des ménages	13	13	13	14	8	9	8	6	8	10
La disparition de certaines espèces végétales ou animales	7	5	6	6	6	6	9	8	12	10
La gêne occasionnée par le bruit	5	5	7	6	5	2	4	5	2	3
Aucun	2	1	2	1	1	1	1	1	0	1

Source : « Opinions des Français sur l'environnement », www.notre-environnement.gouv.fr,
20 août 2019.

DOCUMENT 2

Le périmètre des politiques environnementales s'est élargi depuis les années 1970. À l'attention portée aux pollutions locales et régionales (pluies acides), des enjeux globaux sont venus se rajouter au cours des années 1980 et 1990 (couche d'ozone, biodiversité et changement climatique). Cet accroissement résulte à la fois de l'émergence de nouveaux enjeux et de la transcription dans le droit national de réglementations européennes ou de traités internationaux qui se sont multipliés depuis trente ans.

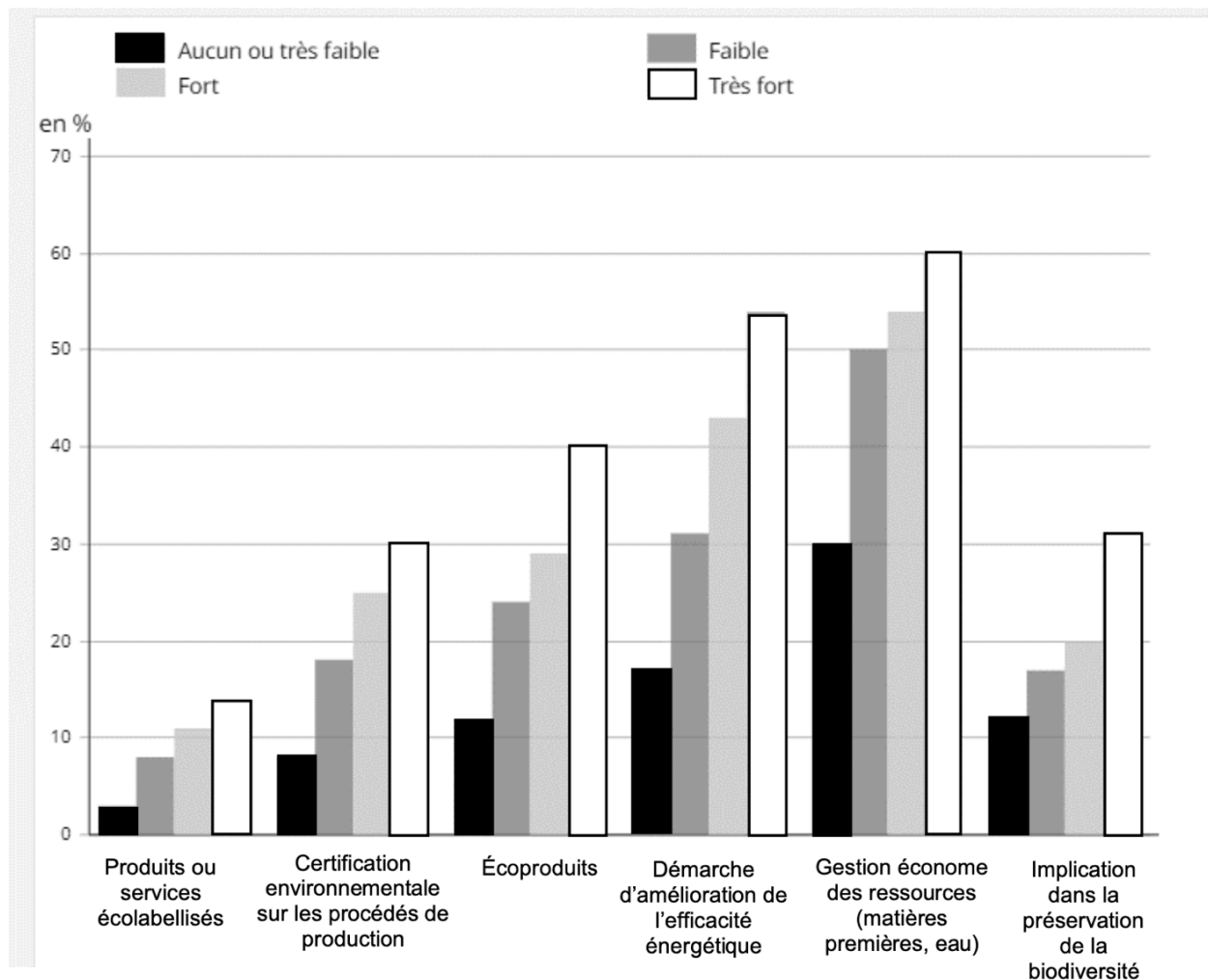
Depuis la Convention Climat (Rio 1992) et après l'Accord de Paris sur le climat (2015), la France a intégré dans sa législation des objectifs de plus en plus ambitieux. Le "facteur 4" à horizon 2050 (réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre) est inclus dès 2003 au sein de la Stratégie nationale de développement durable, puis réaffirmé dans le Grenelle de l'environnement (2007) et la loi de transition énergétique sur la croissance verte (LTECV) de 2015. L'objectif de neutralité carbone est désormais affiché dans le plan climat 2017. Autre exemple, la transcription de plusieurs directives européennes sur la protection des zones aquifères (lois sur l'eau de 1992 et 2006).

Sur le plan institutionnel, le petit ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement, créé en 1971, a vu ses compétences s'étendre et s'articuler avec le processus d'élargissement des compétences des collectivités locales [...]. Dans cette période, les politiques environnementales se sont ouvertes à des dispositifs de dialogue avec les acteurs de la société. Le Grenelle de l'environnement de 2007 a, de ce point de vue, constitué un tournant dans cette "phase d'ouverture" [...]. Les lois Grenelle I (2009) et II (2010) qui en ont résulté incluent les instruments destinés à traiter des principaux enjeux environnementaux (climat, biodiversité, pollution, etc.) et organisent la gouvernance des politiques dédiées.

Source : Christophe CASSEN et Jean-Charles HOURCADE,
« Les politiques environnementales en France à la croisée des chemins »,
www.vie-publique.fr, 26 novembre 2019.

DOCUMENT 3

Engagements des entreprises en faveur de l'environnement selon l'impact estimé de leur activité sur l'environnement (en %)



Lecture : 40 % des entreprises qui considèrent que leur activité a un très fort impact sur l'environnement développent des écoproduits, contre 12 % de celles qui estiment que leur activité n'a pas d'impact sur l'environnement.

Champ : entreprises employant 20 salariés ou plus.

Source : d'après Sylvie DUMARTIN, « Les pratiques environnementales des entreprises », *INSEE Première*, n°1673, 14 novembre 2017.